

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Cour criminelle spécialisée : au tour de Renaud Allogho Akoue

ACCUSÉ de " détournement de fonds publics, concussion, usage de faux et blanchiment d'argent ", l'ancien DG de la Cnamgs comparaît ce matin devant la Cour criminelle spécialisée.

ENA

Libreville/Gabon

C'EST en principe aujourd'hui que le sort de l'ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et garantie sociale (Cnamgs), Renaud Allogho Akoue, détenu à la prison centrale de Libreville depuis le 27 novembre 2019, sera fixé.

L'homme est poursuivi pour des récriminations de " détournement de fonds publics, concussion, usage de faux et blanchiment d'argent ". Il avait été arrêté dans le sillage de plusieurs autres responsables d'administrations publiques et parapubliques confondus par " l'opération Scorpion ". C'est dans cette optique qu'avaient été interpellés aussi bien les directeurs généraux de plusieurs sociétés d'État que des membres du gouvernement. Un ouragan sans précédent, traduisant la détermination des pouvoirs publics de confondre les dirigeants d'administrations et ministres de la République pour mauvaise gestion.

À l'issue de l'information judiciaire ouverte contre eux, c'est près de 20 anciens hauts cadres qui ont été placés sous mandat de dépôt et déférés à la prison centrale de Libreville. Parmi ces



Renaud Allogho Akoue devant les juges ce lundi.

derniers, Ismaël Ondias Souana, l'ancien directeur général de la Société équatoriale de mines (SEM), jugé au cours de la présente ses-

sion criminelle, Patrichi Tanasa, l'ex-administrateur directeur général de Gabon Oil Company (GOC), soupçonné d'avoir dé-

tourné 85 milliards de francs CFA en moins de deux ans. Renaud Allogho Akoue, l'ancien directeur général de la Caisse nationale

d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) avait également été déféré ainsi que Sandy Nt-same Obame, attachée de cabinet du président de la République, assistante du porte-parole de la présidence de la République, Ike Nguoni. Celui-ci n'échappera pas, non plus, au grappin judiciaire : il sera interpellé un mois plus tard en décembre 2019 par les limiers de l'opération anti-corruption.

Comme ce fut aussi le cas de certains membres du gouvernement: Noël Mboumba (Pétrole et Mines, en liberté provisoire), Tony Ondo Mba (Énergie et Ressources hydrauliques) ou Roger Owono Mba (Finances), tous déchus depuis leurs ennuis avec la justice.

C'est le 13 novembre 2019 que Renaud Allogho Akoue avait été appréhendé au siège de la Cnamgs par les éléments de la DGR (Direction générale des recherches) avant d'être ensuite conduit dans les locaux de cette unité de gendarmerie. L'on parlait à ce moment-là de soupçons de falsification de la dette de la Cnamgs (qu'il dirigeait depuis octobre 2017) vis-à-vis des hôpitaux, de gestion scabreuse de l'organisme.

En effet, l'ancien directeur général de la Cnamgs est soupçonné de " détournement de fonds, notamment le non-versement d'une grande partie de la dette vis-à-vis des pharmacies et la falsification de certains documents de règlement des arriérés dus aux hôpitaux ". Les chiffres qui étaient avancés tournaient autour de 17 milliards de francs, selon le Syndicat des médecins fonctionnaires gabonais (Symefoga) qui, à l'époque, avait interpellé le Premier ministre sur cette situation. Avec l'audience de ce matin l'on va en savoir davantage sur ces accusations de détournement de fonds publics, de concussion, d'usage de faux et de blanchiment de capitaux qui pèsent sur Renaud Allogho Akoue. Il est défendu par Mes Dibangoyi Loundou et Stéphane Eyoghe.

Contrepoint

Le délicat dossier de Roger Owono Mba

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ENTAMÉS le 7 juin 2021, les travaux de la première session criminelle spécialisée de l'année judiciaire 2020-2021 doivent en principe prendre fin ce lundi 28 juin. Avec l'examen de l'affaire de l'ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et garantie sociale (Cnamgs), Renaud Allogho Akoue. Non sans

laisser nombre d'observateurs de ces assises sur leur faim. Et pour cause. Le dossier de l'ancien ministre de l'Économie, des Finances et de la Solidarité nationale, Roger Owono Mba, n'a pas été examiné. Alors qu'il figurait pourtant au rôle, vu que l'illustre prévenu aurait dû comparaître le 10 juin dernier.

De ce qu'il ressort, les avocats de M. Owono Mba – qui est poursuivi pour concussion, association de malfaiteurs et complicité

de détournement de fonds publics –, ont émis un recours de justesse. Histoire sans doute pour Me Boussougou-Bou-Mbine et Grâce Kielely Houndy de prendre du temps pour rassembler les éléments qui leur permettraient, soit de gagner la bataille sur le plan de la procédure, soit à la faveur des débats contradictoires. Le dossier de cet ancien membre du gouvernement, proche de l'ancien directeur de cabinet du président de la République,

Brice Laccruche Alihanga, est très délicat au regard de ce qu'il serait toujours confronté à de sérieux problèmes de santé. Et ce, depuis son incarcération à la prison centrale de Gros-Bouquet. Pour rappel, c'est d'ailleurs pour des raisons médicales que Roger Owono Mba avait bénéficié d'une sortie de prison l'après-midi du 11 février dernier. Une mesure qui n'a, cependant, rien à voir avec un non-lieu encore moins une liberté provisoire.